



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 24 septembre 2019 à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123799-09-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 6 : Autres items :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION :

3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 590-DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACQUISITION DU LOT 4 698 631

4- DEMANDE DE PROPOSITION : PELLE MÉCANIQUE -NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX

5- ACHAT DE FONDS DE TERRAIN (SERVITUDE) – RUE VICTOR

6- AUTRES ITEMS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

8- CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION :

3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 ANNULANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

123800-09-2019 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 589-2019 annulant et remplaçant le règlement numéro 584-2019 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 589-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption; des copies dudit règlement 589-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

3.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 590-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACQUISITION DU LOT 4 698 631

123801-09-2019 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 590-2019, décrétant une dépense et un emprunt de 220 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à l'acquisition du lot 4 698 631.

Monsieur Marc Grenier déclare son intérêt sur cet item. Il n'a pas participé aux délibérations et il n'a pas voté.

Comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 590-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption; des copies dudit règlement 590-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

4. DEMANDE DE PROPOSITION : PELLE MÉCANIQUE - NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX

123802-09-2019 Considérant qu'à la demande du conseil municipal, une demande de prix a été effectuée auprès de différentes compagnies en vue de retenir les services d'une pelle mécanique pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de creusage et de nettoyage des fossés ainsi que le remplacement de ponceaux dans le rang 4 ;

Considérant que 4 compagnies ont répondu à la demande de prix;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la proposition conforme dont le prix est le plus bas soit la compagnie Excavation Blais et Paquet pour la somme de vingt-cinq mille six cent trente-neuf dollars et quarante-trois sous (25 639,43 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. ACHAT DE FONDS DE TERRAIN (SERVITUDE) – RUE VICTOR

N° de résolution
123803-09-2019

Considérant qu'en vertu de la résolution 123733-07-2019, le conseil municipal s'est engagé à acquérir une partie du lot 5 549 488 (servitude de 15 mètres servant au fossé de drainage de la rue Victor ainsi que l'installation future des utilités publiques (réseaux d'aqueduc et d'égout)) ;

Considérant que pour ce faire, une opération cadastrale est nécessaire ;

Considérant que le 18 septembre 2019, le plan de cadastre a été reconnu conforme à la loi par le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir des Constructions Binet, et ce, à titre gracieux le lot 6 332 419 ; de céder une servitude de passage à pied et en véhicule au lot 6 332 418 ; il sera de la responsabilité du fonds dominant d'aménager à ses frais son entrée charretière (ponceau, structure de l'entrée, etc.) ainsi que les frais d'entretien d'été (tonte de la pelouse, ajout de terre, travaux de nivelage, rechargement, etc.) et d'hiver (dénéigement, déglacage, etc.) ; de désigner Me Claude Rodrigue à titre de notaire instrumentant ; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

6. AUTRES ITEMS

En l'absence d'un membre du conseil, aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée par l'assistance.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123804-09-2019 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 15.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.